

État de la Nation

Bulletin de santé du bassin versant 2023



Ce bulletin préparé par la Conservation de la Nation Sud résume l'état de vos forêts, de vos zones humides et de vos ressources en eau. Une surveillance régulière nous aide à mieux comprendre nos bassins versants, à cibler nos travaux quand cela est nécessaire, et suivre les progrès.



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Member of



OÙ SOMMES- NOUS ?



Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant est une étendue de terre drainée par un ruisseau ou une rivière qui se jette ensuite dans un plan d'eau telle qu'un lac ou un étang. Dans un bassin versant, tout est connecté. Nos actions en amont peuvent affecter les conditions en aval.

Pourquoi mesurer ?

Les mesures nous aident à mieux comprendre notre bassin versant. Nous pouvons cibler notre travail là où il est nécessaire et suivre les progrès accomplis.



**La qualité
de l'eau
souterraine**



**La qualité
de l'eau
de surface**



**L'état
des forêts**



**L'état
des zones
humides**

CLASSEMENT

A Excellent

B Bon

C Correct

D Passable

F Mauvais

Données
Insuffisantes

Que sont les bulletins de santé des bassins versants ?

Les offices de protection de la nature de l'Ontario font rapport sur l'état des bassins versants tous les cinq ans.

Les bulletins de santé des bassins versants utilisent les lignes directrices et les normes de Conservation Ontario élaborées par les offices de protection de la nature et leurs partenaires.

CONSERVATION DE LA NATION SUD



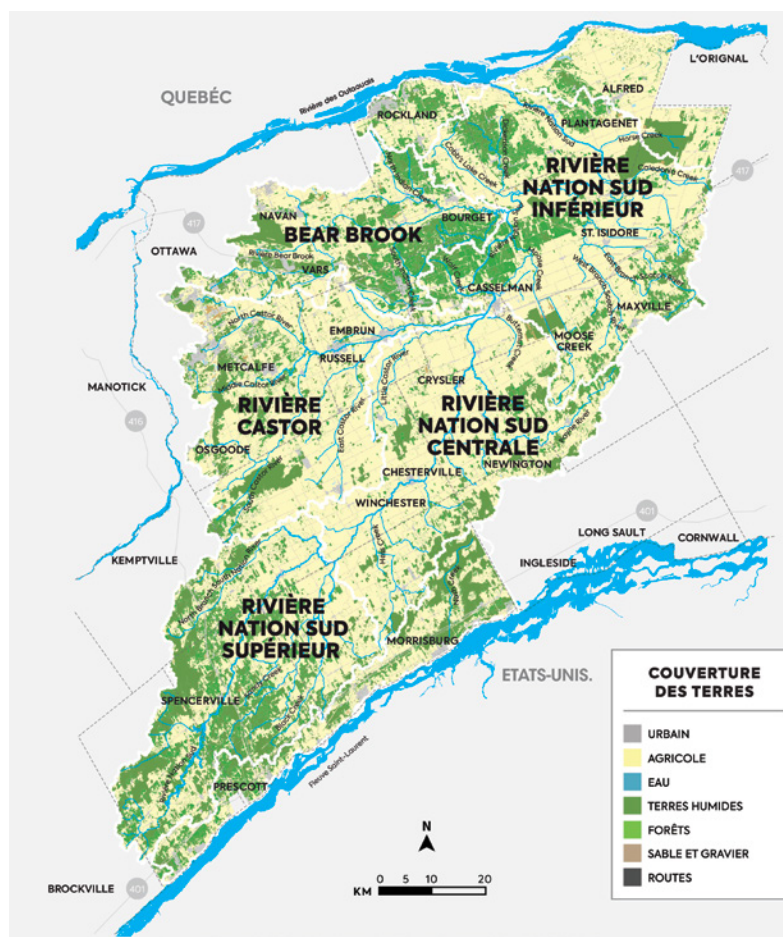
Les offices de protection de la nature

La Conservation de la Nation Sud (CNS) est l'un des trente-six offices de protection de la nature de l'Ontario. Ce sont des organismes environnementaux communautaires qui se consacrent à la conservation, à la restauration et à la gestion des ressources naturelles à l'échelle des bassins versants.

Territoire de compétence de la Conservation de la Nation Sud

Le territoire de compétence de la CNS s'étend sur 4 441 km² dans l'Est de l'Ontario. Il procure des ressources inestimables à certaines parties de la Ville d'Ottawa, des comtés unis de Leeds et Grenville, des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, et des comtés unis de Prescott et Russell. De sa source au nord de Brockville, la Nation Sud s'écoule sur une distance de 175 kilomètres vers le nord-est et se jette dans la rivière des Outaouais près de Plantagenet. Ce territoire comprend également des étendues qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais.

Les systèmes naturels et les terres agricoles fonctionnent comme un ensemble créant un habitat pour diverses espèces. Étant donné que plus de 80 % des terres appartiennent à des propriétaires privés et que les sols argileux productifs sont utilisés pour l'agriculture, il est essentiel de soutenir l'intendance des propriétaires fonciers pour maintenir des bassins versants sains et écologiquement fonctionnels qui, à leur tour, soutiennent des collectivités saines.



Les systèmes naturels et les terres agricoles fonctionnent comme un ensemble créant un habitat pour diverses espèces. Étant donné que plus de 80 % des terres appartiennent à des propriétaires privés et que les sols argileux productifs sont utilisés pour l'agriculture, il est essentiel de soutenir l'intendance des propriétaires fonciers pour maintenir des bassins versants sains et écologiquement fonctionnels qui, à leur tour, soutiennent des collectivités saines.



Conservation de la Nation Sud

L'ÉTAT DES FORÊTS

GRADE

C

Les forêts sont une partie essentielle d'un bassin versant en bonne santé. Les arbres filtrent l'air et l'eau, réduisent les inondations et l'érosion, et constituent une source de nourriture et un habitat pour la faune. Ils offrent également de nombreux avantages tant du point de vue économique que récréatif, culturel et social. La qualité du couvert forestier a été mesurée à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG) et d'images aériennes de 2014, en se basant sur :

- **LE COUVERT FORESTIER** – la superficie totale recouverte d'arbres.
- **LA FORÊT INTÉRIEURE** – la zone boisée située à plus de 100 mètres de la lisière d'une forêt (indispensable à la survie de nombreuses espèces).
- **LES ZONES FORESTIÈRES RIVERAINES** – l'étendue de forêt sur 30 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau.

Environnement et Changement climatique Canada recommande un minimum de 30 % de couverture forestière, 10 % de forêt intérieure, et que 75 % de la longueur des cours d'eau soit naturellement végétalisée des deux côtés.

Ces recommandations s'appuient sur des lignes directrices relatives aux exigences en matière d'habitat servant à maintenir des populations de faune et de flore minimales viables et à préserver la fonctionnalité de l'écosystème.

COMPÉTENCE DE LA CNS

COUVERTURE FORESTIÈRE TOTALE

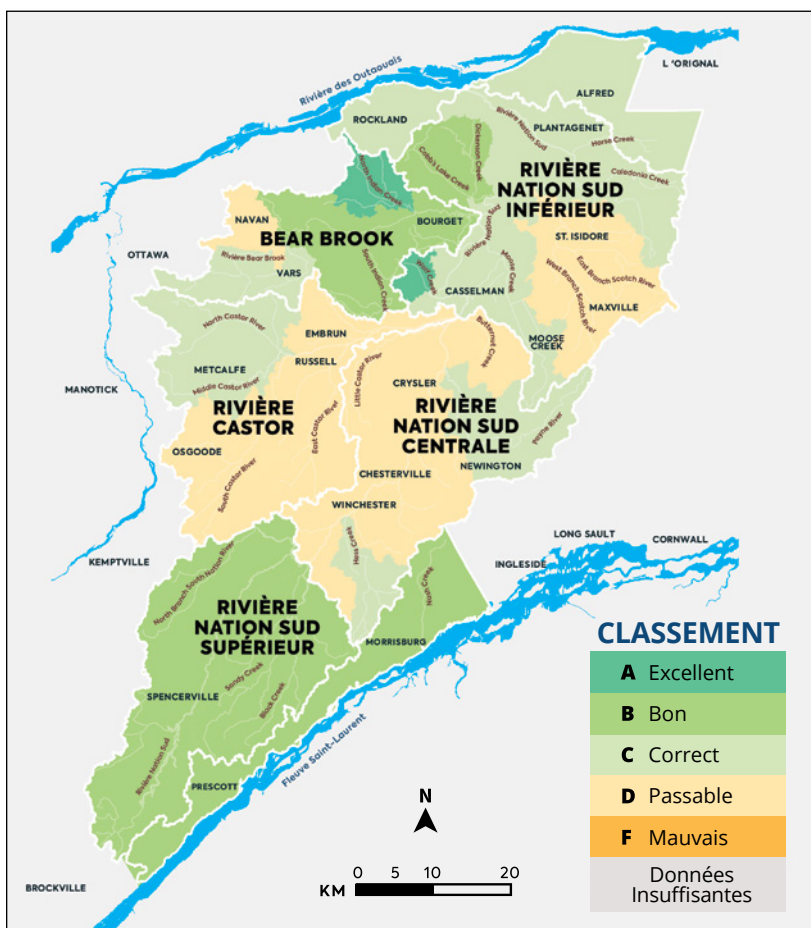
28 %

FORÊT INTÉRIEURE

8 %

COUVERTURE RIVERAINE

22 %



La couverture forestière sur le territoire de compétence de la CNS est passable (à **28 %**, sur la base des données de 2014), allant d'excellente à mauvaise selon le sous-bassin versant. Dans l'ensemble, l'intérieur des forêts est passable à **8 %**, allant d'excellent à très mauvais. La couverture riveraine est mauvaise à **22 %** et doit être améliorée sur l'ensemble du territoire.

La CNS aide les propriétaires fonciers et les municipalités à accroître le couvert forestier par le biais de programmes tels que le Programme de plantation d'arbres, le Programme de ressources pour les boisés et le Programme de subventions pour l'assainissement de l'eau. Les forêts poussent lentement, mais les avantages environnementaux commencent dès que les arbres sont plantés.



Conservation de la Nation Sud

L'ÉTAT DES ZONES HUMIDES

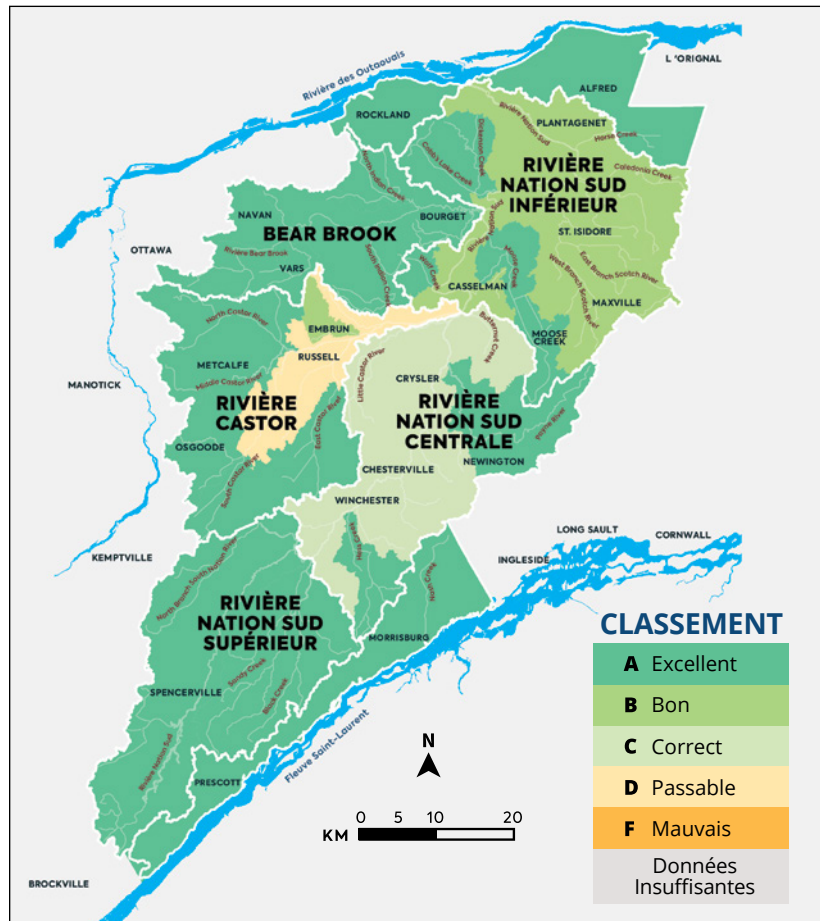
GRADE

A

Les zones humides contrôlent naturellement les inondations lors des pics de débit et agissent comme réservoirs d'eau pendant les périodes de sécheresse. Elles filtrent les polluants avant qu'ils ne pénètrent dans les cours d'eau, constituent un habitat important pour les plantes et les animaux et procurent de nombreux avantages, tant sur le plan économique, que récréatif et esthétique.

- **LA COUVERTURE DE ZONES HUMIDES** – est la superficie totale qui est recouverte soit de marais, marécages, tourbières et tourbières basses. La couverture des zones humides est mesurée à l'aide des systèmes d'information géographique (SIG) et d'images aériennes.

Environnement et Changement climatique Canada recommande une couverture de zones humides de 10 %.



La couverture des zones humides sur le territoire de la CNS est excellente (à **17 %**), et la plupart des sous-bassins versants satisfont aux exigences minimales de **10 %**. Cependant, la couverture des zones humides dans certains sous-bassins versants est mauvaise, et il faudra donc augmenter les habitats de zones humides dans des endroits stratégiques.

Bien que la couverture des zones humides dans le territoire de compétence respecte les exigences minimales, les zones humides ont été considérablement réduites au cours des 200 dernières années. Les estimations de la couverture des zones humides avant l'établissement des colons (vers 1800) se situent entre **40 et 50 %**, en grande partie le résultat de la dernière période glaciaire. La mer de Champlain était un bras de mer temporaire de l'océan Atlantique créé par le retrait des glaciers à la fin de la dernière période glaciaire. La meilleure preuve de cette ancienne mer est la vaste plaine argileuse qui s'est déposée le long de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent. Ce dépôt a donné naissance à des types de forêts distincts, à de vastes zones humides et aux écosystèmes associés.



Conservation de la Nation Sud

LA QUALITÉ DE L'EAU DE SURFACE

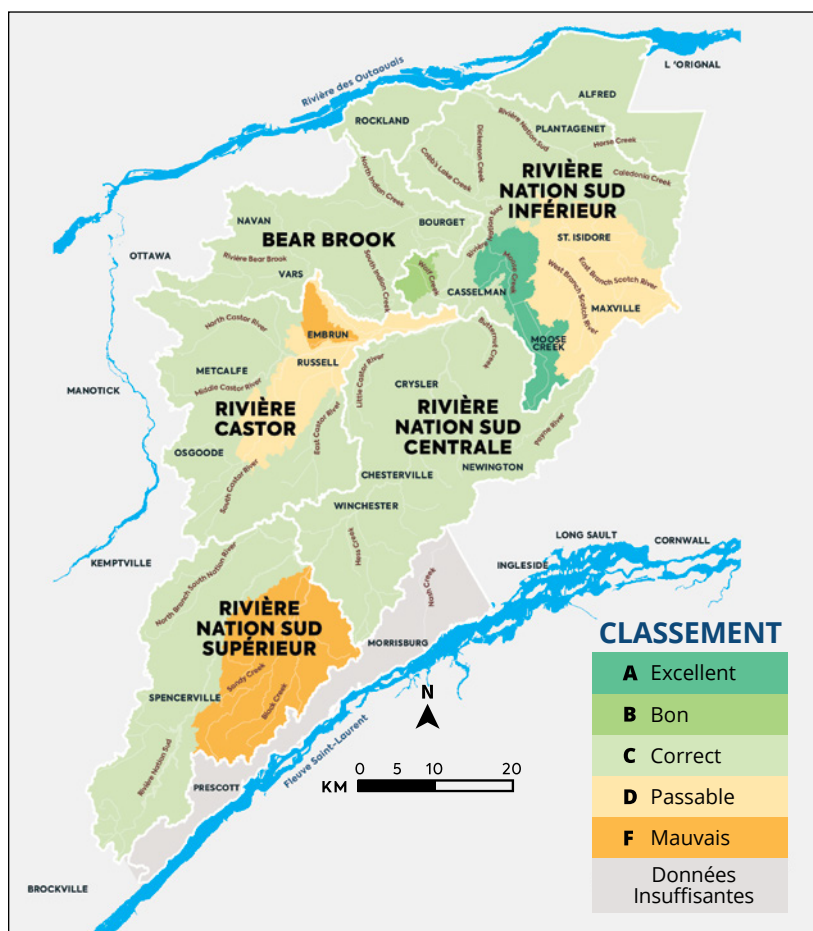
GRADE

C

Des systèmes fluviaux en bonne santé fournissent des services et des avantages inestimables qui soutiennent la vie et alimentent l'économie humaine. La qualité de l'eau de surface est essentielle à la santé des rivières ; deux indicateurs qui permettent de déterminer la qualité de l'eau sont :

- **LE PHOSPHORE TOTAL** – Il est présent naturellement dans les rivières, mais peut être élevé en raison des détergents, engrais et eaux usées. Trop de phosphore total peut entraîner la prolifération d'algues, ce qui affecte les niveaux d'oxygène, et les poissons et les biotes qui vivent dans les cours d'eau.
- **LES MACROINVERTÉBRÉS BENTHIQUES** – Ce sont des petites créatures qui vivent dans les rivières, comme les insectes, les mollusques et les vers. Ils sont très sensibles à la pollution et sont d'excellents indicateurs pour évaluer la qualité de l'eau et la santé des cours d'eau.

Les données du Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau (chimie de l'eau) peuvent être consultées sur le site Web du MEACC. Sur le site sur ontario.ca, recherchez Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau.



La qualité de l'eau sur le territoire de la Nation Sud varie d'excellente à très mauvaise. Les niveaux de phosphore dépassent régulièrement l'objectif provincial de qualité de l'eau (0,03 mg/L), tandis que les communautés d'invertébrés benthiques varient d'un état non altéré à un état altéré selon l'endroit.

Les endroits où les cours d'eau sont en bonne santé ont tendance à avoir un bon couvert forestier, en particulier le long des berges des cours d'eau (zones riveraines). Les endroits devant être améliorés ont généralement un mauvais couvert forestier et sont sujets à l'érosion et à la sédimentation.

Les programmes administrés par la CNS offrent des subventions à frais partagés aux propriétaires pour aider à améliorer l'état des ressources en eau locales. Ces programmes ont été reconnus aux niveaux national et international comme des outils efficaces pour améliorer la qualité de l'eau.



Conservation de la Nation Sud

LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE

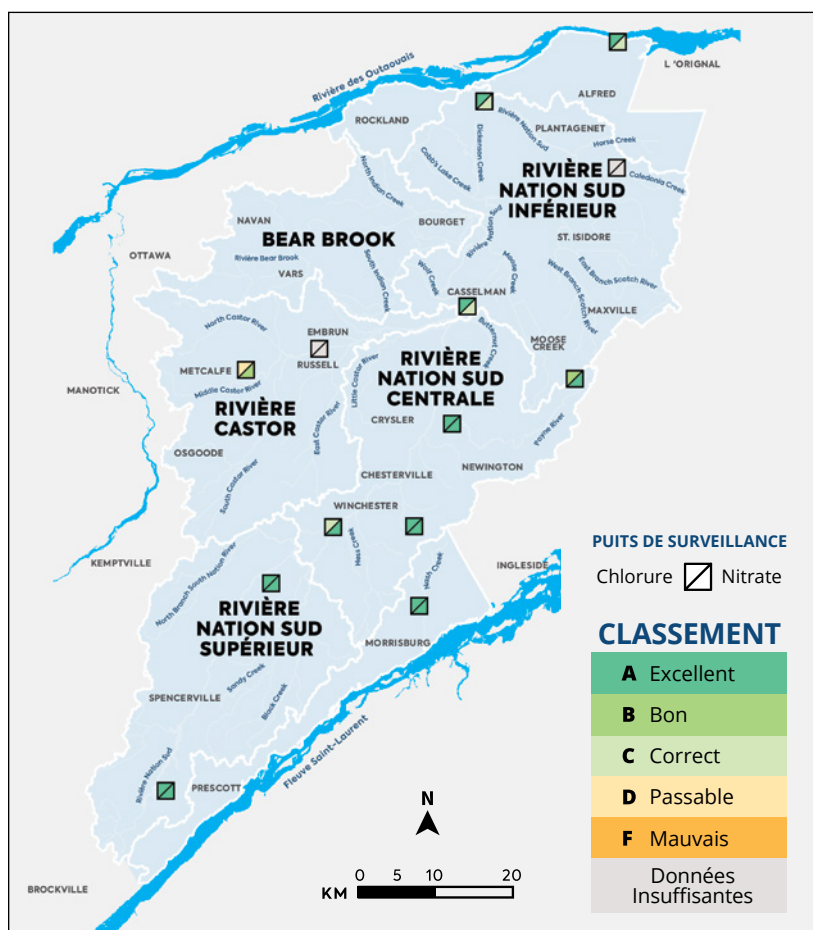
L'eau souterraine, qui se trouve dans les aquifères souterrains, constitue une ressource naturelle importante et vitale. Elle fournit de l'eau potable à plus de **95 %** de la population rurale du territoire.

La Conservation de la Nation Sud surveille 17 puits du *Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines* (RPCES) dans 13 emplacements du territoire, en partenariat avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC). Les deux indicateurs suivants aident à déterminer la qualité de l'eau souterraine :

- **LE CHLORURE** – est un élément présent à l'état naturel ; toutefois, son niveau peut augmenter dans l'eau souterraine peu profonde en raison de l'activité humaine (p. ex. sel de voirie, décharges et fosses septiques). Dans les puits plus profonds, il est présent à l'état naturel dans les dépôts de l'ancienne mer Champlain provenant de la fonte et de l'inondation postglaciaires. Selon la recommandation canadienne, l'objectif esthétique pour la concentration de chlorure dans l'eau potable est fixé à 250 milligrammes par litre (mg/L).
- **LE NITRATE** – peut être naturellement présent dans les roches et l'eau souterraine ; toutefois, son niveau peut augmenter en raison de l'activité humaine : fosses septiques non étanches qui fuient et application de quantités excessives d'engrais. La norme ontarienne de qualité de l'eau potable pour ce qui est du nitrate est de 10 milligrammes par litre (mg/L).

Les données du Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau (chimie de l'eau) peuvent être consultées sur le site Web du MEACC. Sur le site sur ontario.ca, recherchez Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau.

La zone de protection des sources de la Nation Sud comprend 19 réseaux municipaux d'eau potable (11 d'eau souterraine et 8 d'eau de surface). Pour plus d'informations sur la protection de ces sources d'eau potable municipales, consultez le site : www.yourdrinkingwater.ca.



Les niveaux de chlorure et de nitrate sont pour la plupart dans les normes pour ce qui est des puits. Plusieurs puits présentent des concentrations de chlorure plus élevées, ce qui se produit naturellement en raison de l'influence de la mer de Champlain.

La qualité de votre puits peut être différente de celle des puits contrôlés. Consultez le site www.ontario.ca/fr/page/les-puits-sur-votre-propriete pour obtenir des informations et prendre connaissance des règlements sur l'emplacement, la construction, l'entretien et l'abandon d'un puits. Si vous avez un puits privé, il est important de tester régulièrement votre eau pour détecter les bactéries et autres impuretés. Contactez votre service de santé local pour obtenir des tests d'eau gratuits.

COMMENT POUVONS-NOUS AMÉLIORER LE BASSIN VERSANT ?



Protection du territoire de compétence de la CNS

La CNS est une agence dont le mandat est de conserver, de restaurer et de gérer l'eau, les terres et les habitats naturels de son territoire, qui s'étend sur 4 441 km². La CNS travaille en étroite collaboration avec les municipalités partenaires, les organismes gouvernementaux, les propriétaires fonciers et les groupes communautaires afin de maintenir et d'améliorer l'environnement naturel.

Développement durable

La planification de l'utilisation des terres et l'administration du règlement de l'Ontario 170/06 (*Development, Interference with Wetlands and Alterations to Shorelines and Watercourses*) garantissent la protection des personnes et de leurs biens, et veillent à ce que le développement n'ait pas d'impact négatif sur les zones humides, les rivages ou les cours d'eau.

Surveillance de l'environnement et établissement de rapports

Les données recueillies dans le cadre de diverses activités de surveillance, notamment l'échantillonnage de l'eau de surface, de l'eau souterraine et des ressources halieutiques, sont utilisées pour évaluer et rendre compte de l'état actuel du bassin versant, identifier les changements et cibler les activités d'intendance.

Prévision et alerte de crues, et intervention en cas de bas niveau d'eau

Les données, comprenant les informations météorologiques, les niveaux et les débits d'eau, d'accumulation de neige et l'état de la glace, sont utilisées pour aider à protéger les personnes et les biens contre les risques naturels tels que les conditions de bas niveau d'eau ou de crue.

Éducation, sensibilisation et intendance

Les ateliers publics, programmes scolaires, camps d'été pour jeunes et les événements régionaux offrent des possibilités d'éducation sur l'environnement. Certains programmes délivrent des conseils techniques ou une aide financière aux propriétaires fonciers permettant de mettre en œuvre des projets d'intendance qui améliorent la région.

Programme de conservation des terres et des forêts

La CNS aura desservi plus de 1 000 propriétaires dans le cadre de programmes de plantation d'arbres qui servent de brise-vent, contrôlent l'érosion le long des berges des cours d'eau et reboisent les terres en friche. La CNS est partenaire dans la gestion de plus de 20 000 acres de terres protégées dans l'Est de l'Ontario. Elle préconise une utilisation responsable et récréative de ses forêts et entretient 14 aires de conservation d'utilisation diurne qui permettent au public de sortir et de se plonger dans la nature.

Faites partie des intendants du bassin versant !

En travaillant ensemble, nous pouvons faire la différence. L'amélioration de la santé du bassin versant de la Nation Sud exige que nous fassions des choix qui concilient les préoccupations environnementales et la vie quotidienne.



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD



Conservation de la Nation Sud

38 rue Victoria, Finch, ON K0C 1K0

info@nation.on.ca | 1-877-984-2948

www.nation.on.ca

Subventions du Programme d'assainissement de l'eau

Un financement à frais partagés est disponible pour les projets qui contribuent à améliorer la qualité de l'eau sur les propriétés privées, notamment : le contrôle de l'érosion et des berges des cours d'eau, le déclassement des puits abandonnés et des fosses septiques, ainsi que les projets à la ferme, la gestion des nutriments, et les initiatives d'éducation.

Programme de ressources pour les boisés

Aimeriez-vous économiser jusqu'à 75 % sur vos impôts fonciers tout en maximisant le potentiel de votre boisé ? Le Programme de ressources pour les boisés de la CNS favorise la gestion durable des forêts privées en offrant des visites gratuites, des conseils techniques et des subventions pour aider à créer des plans de gestion forestière.

Programme de plantation d'arbres

Vous pouvez planter les arbres qui conviennent à votre propriété. La CNS s'associe à Forests Ontario pour offrir des semis, la préparation et l'entretien du site, ainsi que la plantation à un coût subventionné. Il peut y avoir des subventions supplémentaires dans le cadre de programmes de la ville d'Ottawa.

Autres services d'utilisation des terres

Les agriculteurs peuvent bénéficier d'un financement à coûts partagés pour mettre en place des solutions naturelles sur leurs terres afin de soutenir l'agriculture et la biodiversité, y compris la restauration des zones humides et des prairies, et les zones tampons. Un financement supplémentaire est disponible dans le cadre de l'Initiative d'intendance des prairies pour les projets en faveur des espèces d'oiseaux en péril.

Que peut faire votre collectivité ?

- Plantez des arbres et des arbustes indigènes sur les terres inutilisées et le long des berges des cours d'eau.
- Contrôlez l'érosion des sols au moyen d'arbres ou de zones tampons d'herbe, de bermes, de cultures de couverture ou résidus de culture.
- Installez des nichoirs pour oiseaux, chauves-souris et pollinisateurs afin de fournir un habitat faunique.
- Prévenez la propagation des espèces envahissantes en jardinant avec des plantes non envahissantes, en nettoyant votre bateau, en éliminant les appâts de l'eau, et en nettoyant vos souliers après avoir utilisé les sentiers.
- Appliquez les nutriments à des taux et à des moments qui optimisent l'absorption des cultures.
- Si la propriété est drainée, envisagez d'installer une structure de drainage contrôlé aux sorties.
- Faites attention à vos fosses septiques ! Faites vidanger et inspecter les fosses septiques tous les 3 à 5 ans.
- Réduisez votre utilisation de produits chimiques ménagers tels que détergents, nettoyants et produits chimiques pour pelouse. Répandez le sel de manière responsable pendant l'hiver.
- Éliminez correctement les produits chimiques dangereux en participant aux journées de remise dans les lieux de dépôt.
- Ne versez rien dans les égouts pluviaux, ils ne sont pas traités et se déversent directement dans les cours d'eau locaux.
- Soutenez les décisions d'aménagement qui protègent les caractéristiques naturelles et améliorent les écosystèmes.
- Participez à la surveillance locale de la qualité et de la quantité de l'eau et faites du bénévolat dans la communauté !